



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale
Saint-Ambroise-de-Kildare
(Québec) J0K 1C0
☎ 450 755-4782
☎ 450 755-4784
✉ info@saintambroise.ca

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2026

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussigné, David Paradis-Lapointe, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

- ✓ QU'en vertu de l'article 1007 du *Code municipal*, le rôle de perception de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, pour l'exercice 2026, a été déposé le 2 février 2026 au bureau de la Municipalité situé au 850, rue Principale, à Saint-Ambroise-de-Kildare;
- ✓ QUE la Municipalité procédera à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti;
- ✓ QU'en vertu du règlement 863-2025, les paiements des comptes de taxes, compensations et tarifications de 300 \$ et plus, peuvent être effectués en neuf (9) versements préautorisés, selon les termes évoqués au règlement 863-2025, ou en quatre (4) versements égaux, dont les dates de versements sont établies suivant les dispositions de l'article 252 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Toute personne intéressée peut consulter le rôle de perception 2026 au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 2^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2026.

David Paradis-Lapointe
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, David Paradis-Lapointe, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 2^e jour du mois de février 2026, entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2^e jour du mois de février 2026.

David Paradis-Lapointe
Directeur général et greffier-trésorier